

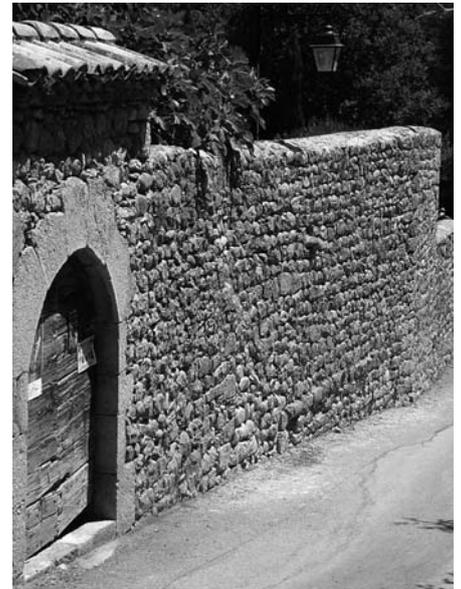
LES MURS DE CLÔTURE, LES MURS BAHUT

CONSTRUIRE ET RÉNOVER À LABEAUME RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES

Les paysages de la commune de Labeaume sont caractérisés par l'omniprésence de la pierre, sous toutes ses formes : roche affleurante sur le plateau, falaises en bordure de rivière, habitat traditionnel en pierre et murettes (clapas, enclos).



Labeaume, clapas.



Mairie de Labeaume, mur d'enceinte.

Cette quatrième fiche donne quelques précisions sur la nature du mur en pierre de clôture (ou mur bahut) afin de le réaliser ou de le restaurer dans les meilleures conditions.



Muret de clôture, gros blocs de couronnement.



Chaperon arrondi en pierres taillées.



Chaperon en blocs de pierres taillées.

Un mur bahut est un mur surmonté d'un ouvrage comme le couronnement ou le chaperon : c'est ce qui termine un édifice ou une portion d'édifice dans sa partie supérieure, pour éviter les infiltrations d'eau.

Les chaperons ont une fonction essentielle de protection du mur contre les infiltrations d'eau (voir schéma ci-contre sur les dégâts de la pluie).

Les différentes formes de murs de pierre peuvent être source d'inspiration pour l'édification de clôtures ou de murs bahut (voir ci-contre l'extrait du règlement du PLU de la commune).



Mur de pierre surmonté d'un grillage.



Mur de pierre surmonté d'une grille.



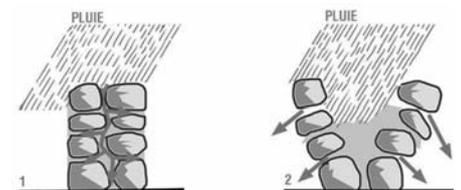
Mur de pierre surmonté d'une haie

À l'origine, les clapas ou murettes avaient plutôt pour but de délimiter un parcellaire en nettoyant le sol des pierres et cailloux existants. L'évolution en clôture de protection est récente, elle date du développement de l'habitat individuel.

Conserver les murettes de pierre existantes ou en créer de nouvelles peut contribuer à faciliter l'adaptation du bâti récent à son environnement paysager. La simplicité des ouvrages et leur équilibre visuel sont la marque de fabrique des paysages ruraux.

La commission urbanisme

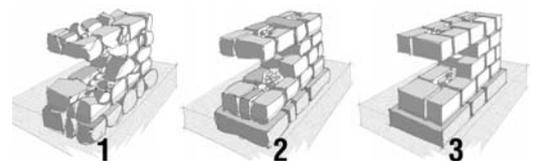
Les dégâts de la pluie.



Le mur de clôture (ou mur bahut) est sans chaperon ni couronnement.

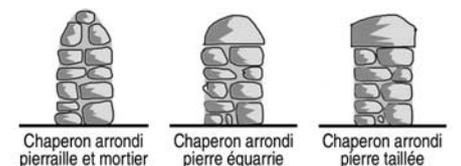
L'eau de pluie s'infiltré entre les deux parements de pierre (schéma 1), le mur est déstabilisé et peut s'écrouler (schéma 2).

Principaux principes constructifs.



La pierre de blocage (1), le limousinage ou pierre grossièrement équarrie (2) et la pierre de taille (3).

Principaux types de couronnement ou chaperons.



ARTICLE 6 DU PLU - CLÔTURES

Les clôtures en limite des voiries communales sont limitées à une hauteur de 1,80m. Seules les clôtures végétalisées, en métal à barreaudage vertical, grillage vert ou galvanisé et pierres sont autorisées.

Les murettes en pierres existantes en limites de propriétés devront être conservées. Elles pourront être surmontées de grillage ou de métal dans la limite de hauteur de 1,80m hors-tout.